

RAPPORT D'INCIDENCES

Administration Communale de MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Objet de la demande : Projet de rénovation d'un bâtiment en vue de l'implantation d'une école spécialisée « l'Etincelle » dans celui-ci

Adresse du projet : 132, Chaussée de Ninove, 1080 Bruxelles (MOLENBEEK-SAINT-JEAN)

Maître de l'Ouvrage : PO du comité scolaire de l'enseignement spécialisé libre subventionné mixte « l'Etincelle » ASBL

Fait à Wavre le 15/11/2016,

AR&A architecte sc srl,
Représentée par **M. David ORTIZ**

Réf : RAPPORT INCIDENCE_Etincelle_2016-11-15.docx Page 1 sur 30

CHAPITRE 1 : LA JUSTIFICATION DU PROJET, LA DESCRIPTION DE SES OBJECTIFS ET LE CALENDRIER DE SA RÉALISATION.

1. Rubrique de l'annexe B qui motive le présent rapport d'incidences.

COBAT Article 147 – Annexe B nr. 24 : + 200 m2 d'équipement scolaire

2. Présentation du projet – Implantation des bâtiments existants

Le site est composé de plusieurs bâtiments regroupant un enseignement maternel et primaire. Le bâtiment concerné par ce projet est actuellement occupé par une école maternelle qui va déménager dans un bâtiment adjacent. Le bâtiment qui nous intéresse forme un « U » autour d'une cour centrale donnant directement sur la chaussée de Ninove. L'école « l'Étincelle » qui intégrera celui-ci propose un enseignement spécialisé primaire de type 1 et 8.

La parcelle comprend également d'autres bâtiments existants qui ne concernent pas cette demande de permis d'urbanisme.

3. Historique des éventuels permis antérieurement délivrés pour ce site.

Actuellement, le bâtiment est occupé par l'école maternelle IMELDA. La rénovation des bâtiments adjacents est en cours et c'est dans ceux-ci que cette école va déménager.

4. Présentation des objectifs généraux du projet qui justifient celui-ci.

Les objectifs généraux demandés par l'école sont de rénover le bâtiment qui est actuellement en piteux état afin d'accueillir une école spécialisée et de le mettre aux normes actuelles, d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et d'apporter un confort optimal d'utilisation aux occupants. La rénovation du système de chauffage, la création complète d'un nouveau réseau électrique et la création d'un système de ventilation performant font partie intégrante du projet.

Le programme demandé est de rénover le bâtiment afin de créer :

- Des nouveaux locaux dédiés aux professeurs, éducateurs, logopèdes, kinés... ;
- Des locaux de réunion pour accueillir l'ensemble du corps professoral ;
- De nouvelles classes ;
- La réorganisation d'un pôle administratif ;
- Des nouveaux sanitaires ;
- Une nouvelle cour de récréation avec préaux et abri vélos ;

Tous les travaux ne pourront pas être réalisés en une fois, faute de budget. C'est pourquoi un phasage de ceux-ci sera envisagé et adapté suivant les demandes du Collège.

5. Calendrier succinct de la réalisation du projet

La première phase sera consacrée à la rénovation du bâtiment afin qu'il soit utilisable par l'école « l'Étincelle ». Cela consiste en la rénovation du système de chauffage, la création du nouveau réseau électrique, la mise en conformité incendie et la création des espaces nécessaires au fonctionnement de l'école.

La seconde phase sera consacrée aux dernières optimisations énergétiques du bâtiment qui n'auront pas été faites lors de la première phase. Cela consiste au remplacement de tous les châssis, au remplacement de la toiture et des lucarnes et à l'isolation du plancher des combles.

Par rapport aux nuisances sonores: lors des deux phases: peu de bruit sera engendré lors des différentes démolitions car il n'y en a pas beaucoup. Pour la phase 1, seule la démolition de certains éléments sur l'implantation risquent de créer quelques nuisances ponctuelles. Pour la phase II, l'évacuation des châssis et de la toiture pourraient également créer quelques nuisances.

Par rapport à la poussière: après tous travaux de démolition, il sera demandé à l'entrepreneur de nettoyer et déblayer les déchets du chantier.

Par rapport à l'occupation des lieux: l'installation de chantier se situera dans la cour centrale. Le matériel sera stocké dans cette cour. La gestion de l'occupation de l'espace sera étudiée avec l'école pour permettre un impact minimum.

Par rapport à la mobilité: étant donné que le chantier se déroulera à l'intérieur de l'établissement, celui-ci ne perturbera pas la mobilité.

La cour servira de parking et de livraison pour le chantier, donc l'espace public ne sera pas ou très peu perturbé par le chantier.

Par rapport à la sécurité en phase chantier: L'accès au chantier sera limité aux personnes autorisées. La cour est un espace fermé par rapport à la rue et seule les personnes travaillant sur le chantier seront autorisées à entrer pendant celui-ci.

CHAPITRE 2 : LA SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES SOLUTIONS ENVISAGÉES AYANT PRÉSIDÉ AU CHOIX DU PROJET INTRODUIT

PARTI ARCHITECTURAL :

Le projet est parti d'un besoin de nouveaux locaux pour l'école « l'Étincelle » car ses bâtiments actuels sont jugés comme insalubres. C'est pourquoi celle-ci déménage dans le bâtiment concerné.

L'emprise au sol du bâtiment sera diminuée pour offrir une cour de récréation confortable aux élèves. Les espaces intérieurs seront réutilisés et réorganisés de manière à regrouper les différentes fonctionnalités (administration, classe, sanitaires, locaux spécialisés ...) et simplifier les circulations.

Enfin, le remplacement des châssis et de la toiture permettra de donner au bâtiment un aspect neuf et plus moderne.

Disposition des locaux dans le bâtiment :

Le bâtiment regroupera l'administration, les salles réservées au corps professorale et les locaux spécialisés dans son aile droite. Une nouvelle cage d'escalier ainsi qu'un ascenseur seront implantés dans celle-ci afin de fluidifier les circulations qui courent ainsi sur le niveau complet. Le reste du bâtiment au rez-de-chaussée sera consacré aux salles de kiné et de gymnastique. Aux étages, ce sont les classes qui seront situées à ces endroits. Les sanitaires seront positionnés de façon stratégique à tous les niveaux.

Excepté dans l'aile droite du bâtiment, les cages d'escalier existantes seront conservées et mise aux normes incendie.

NIVEAU ENERGETIQUE :

L'ensemble des performances énergétiques seront très nettement améliorées et permettront de répondre aux normes actuelles :

Menuiseries extérieures :

Les menuiseries extérieures du bâtiment seront remplacées. Ces nouvelles menuiseries prévues seront en PVC à coupure thermique, un double vitrage à haute performance sera également placé ($U_{ensemble} < 1.8W/m^2K$). Les châssis seront de teinte gris clair, en adéquation avec l'aspect général du bâtiment et afin de lui donner un aspect plus moderne.

Toitures :

La toiture existante sera remplacée. Le plancher des combles sera également isolé.

Ventilation :

Un système C sera préconisé pour l'ensemble du bâtiment. L'amenée d'air se fera via des grilles dans les nouveaux châssis dans les classes et les différents locaux et l'extraction se fera mécaniquement au droit des sanitaires.

Des grilles de transfert seront placées dans les classes et locaux administratifs afin de pouvoir évacuer l'air vicié vers les sanitaires. La machinerie sera située directement dans les sanitaires concernés.

Sanitaires :

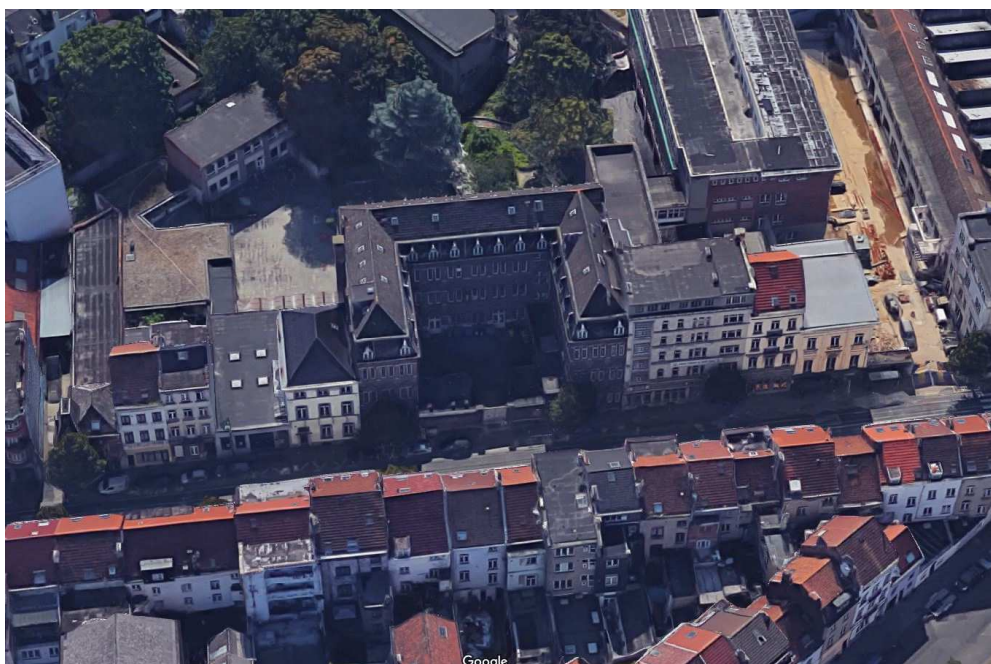
De nouveaux vrais espaces pour les sanitaires seront prévus dans tout le bâtiment car il n'y en a quasiment pas actuellement.

Incendie :

Chaque cage d'escalier sera compartimentée et munie d'un exutoire de fumée en toiture. De nouvelles portes RF 1/2h ou 1H seront placées afin de sécuriser au mieux les lieux en cas d'incendie.

CHAPITRE 3. ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION QUI ONT ÉTÉ EXAMINÉES PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DE SON CHOIX, EU EGARD AUX EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT

Le présent dossier, soumis à l'arbitrage du permis d'urbanisme est le résultat d'un **Marché public de service d'architecture – Procédure négociée sans publicité – Rénovation pour l'école « l'Étincelle »**. C'est donc à l'issue de cet appel et à la meilleure satisfaction des exigences de la direction et des besoins de l'école, que ce projet a été sélectionné.



Il s'agissait du projet de rénovation d'un bâtiment actuellement occupé en partie par des maternelles pour le PO du comité scolaire de l'enseignement spécialisé libre subventionnée mixte « l'Étincelle » ASBL situé rue des Vétérinaires 15-17 à 1070 Bruxelles (ANDERLECHT).

Le projet qui a été remis consiste à réutiliser et réorganiser les espaces existants de manière intelligente et logique par rapport aux besoins de l'école.

Notre proposition d'avant-projet a été choisie car les travaux envisagés consistaient pour l'essentiel à réorganiser les espaces déjà existants de manière logique par rapport au fonctionnement d'une telle école (spécialisée de type 1 et 8).

Les matériaux qui seront utilisés pour réaliser ces travaux devront à la fois répondre à des critères de performances (thermiques, acoustiques, résistance, entretien), de maniabilité (travail dans un endroit parfois exigü), de poids (légèreté d'une structure à ajouter à une structure existante) et de solidité car une école est un bâtiment mis à rude épreuve.

L'ensemble du programme est intégré dans le bâtiment existant. Le principal travail a été de reprendre l'ensemble des activités présentes dans le bâtiment actuel de l'école pour les regrouper au sein d'un nouvel organigramme qui permet d'harmoniser les relations entre les différentes fonctions dans un schéma du bâtiment existant et une nouvelle circulation plus fluide. Les points faibles existants ont été identifiés : l'étroitesse de certaines zones de circulation, la difficulté de circulation entre bâtiments, l'inaccessibilité aux personnes à mobilité réduite ...

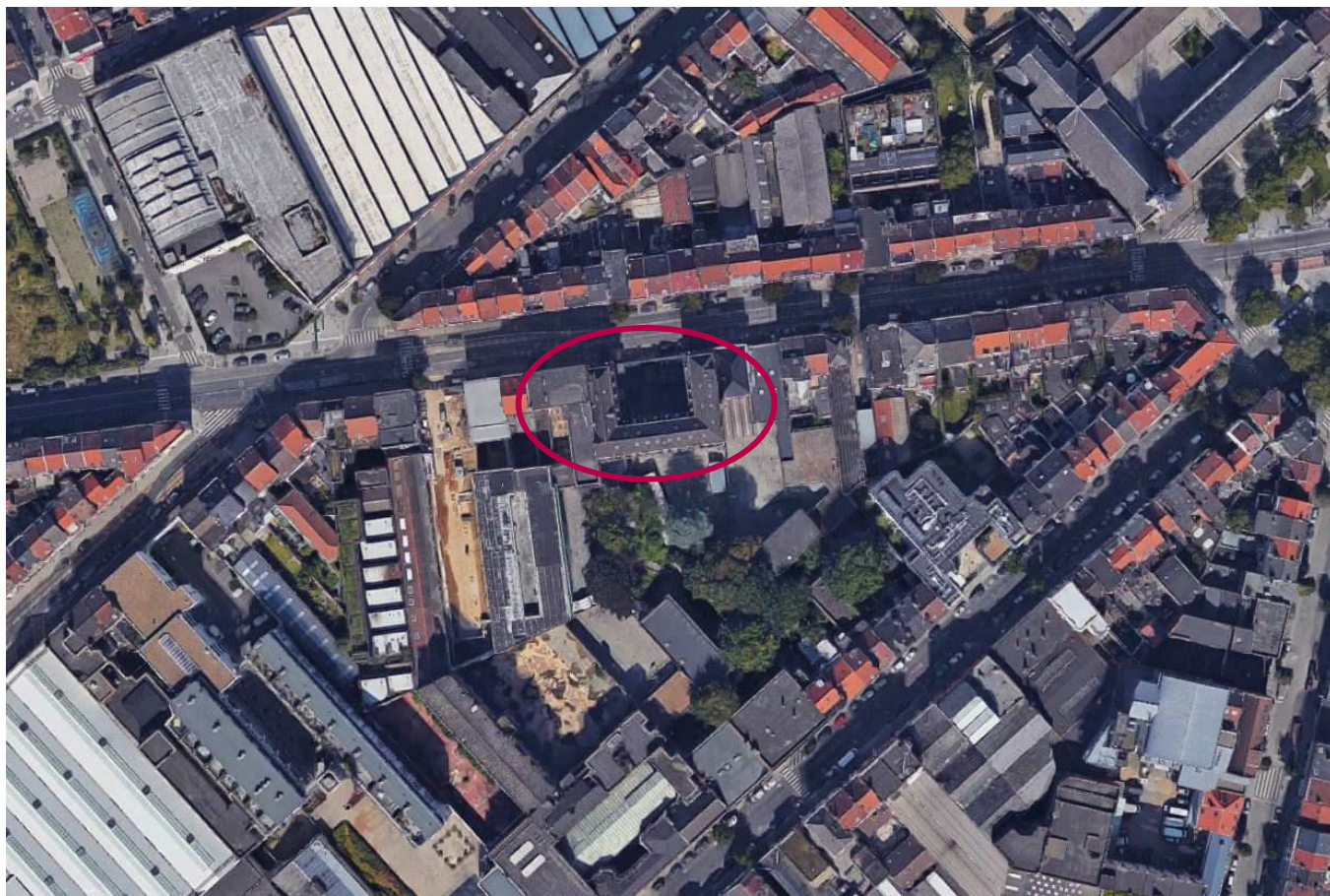
Le fil directeur de l'aménagement proposé est le regroupement par thème des différents locaux, le respect du bâti existant et le confort des usagers tant élèves que professeurs.

CHAPITRE 4 : ANALYSE PROPREMENT DITE PAR DOMAINE IMPOSÉ PAR LE COBAT.

1. Examiner la situation existante

Le bâtiment concerné, sis 132 Chaussée de Ninove à 1080 Bruxelles (MOLENBEEK-SAINT-JEAN) se situe au cœur de la Commune, à proximité de la gare de l'Ouest et du canal de Bruxelles. Insérée dans un quartier fréquenté, l'implantation est bien desservie au niveau des transports en commun (train, tram, bus), sa population scolaire provient tant du quartier que des environs plus lointains.

Le réseau d'égouttage est assez neuf et de qualité, il n'y a pas de problème de stabilité de sol connu.



2. Décrire les composantes du projet – Inventaire des incidences prévisibles

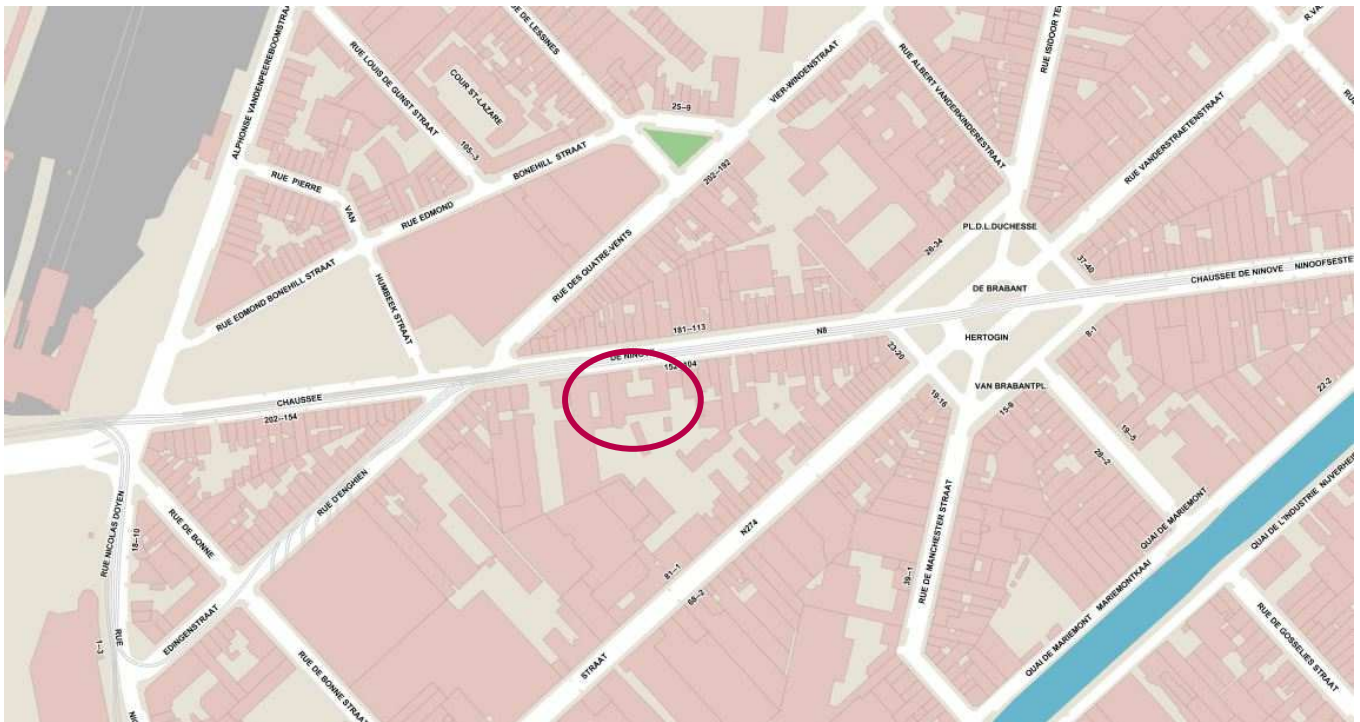
Le projet n'engendre **pas** d'incidences prévisibles.

Il n'y a pas de nouvelles surfaces imperméabilisées et les gabarits ne changent pas. Le projet s'inscrit dans la volumétrie existante. La mobilité n'est pas modifiée et le projet n'a aucun impact sur la faune et la flore.

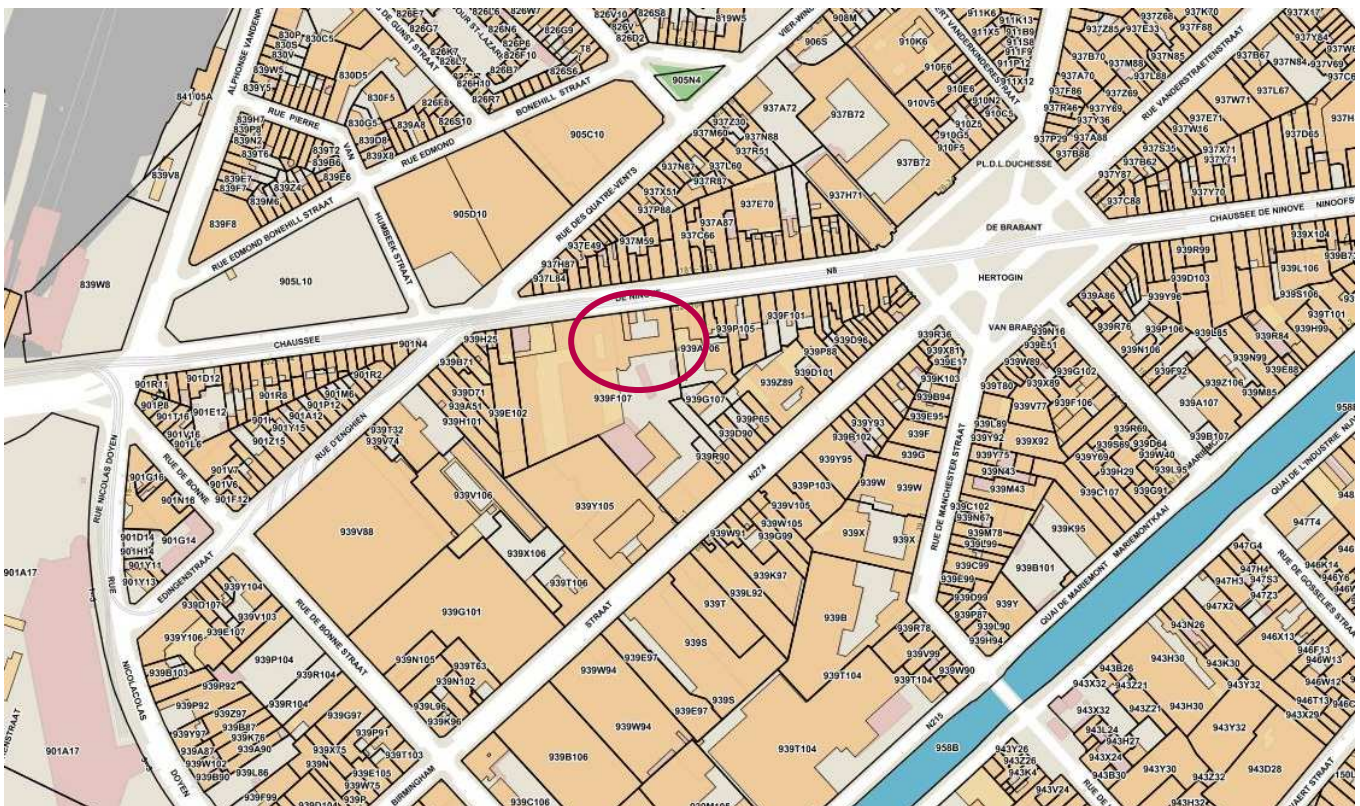
Le bâtiment concerné est déjà une école, le projet ne modifie donc pas la nature du bâtiment.

CHAPITRE 4.1. L'URBANISME ET LE PAYSAGE

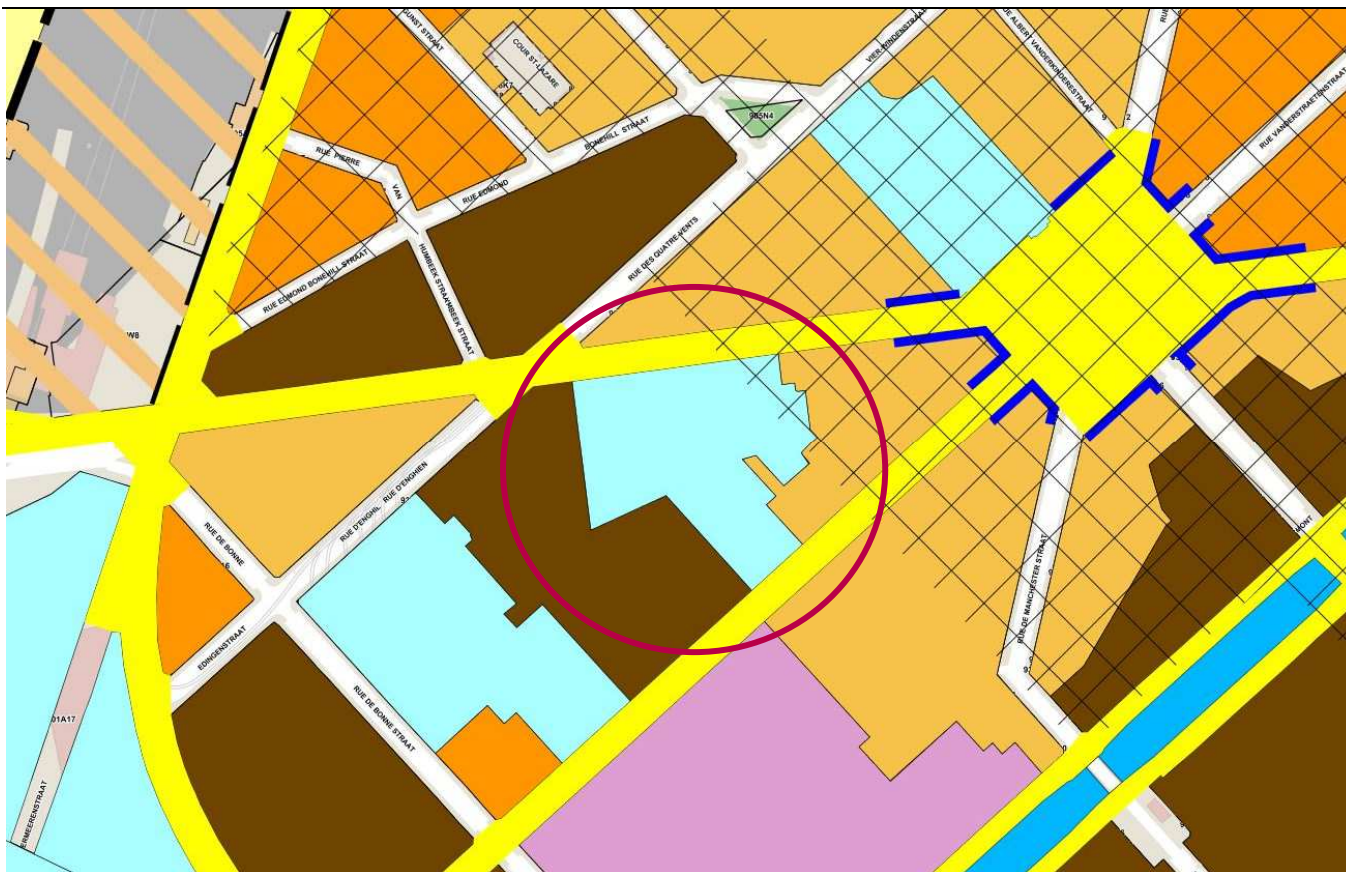
- Situation de droit dans les plans réglementaires



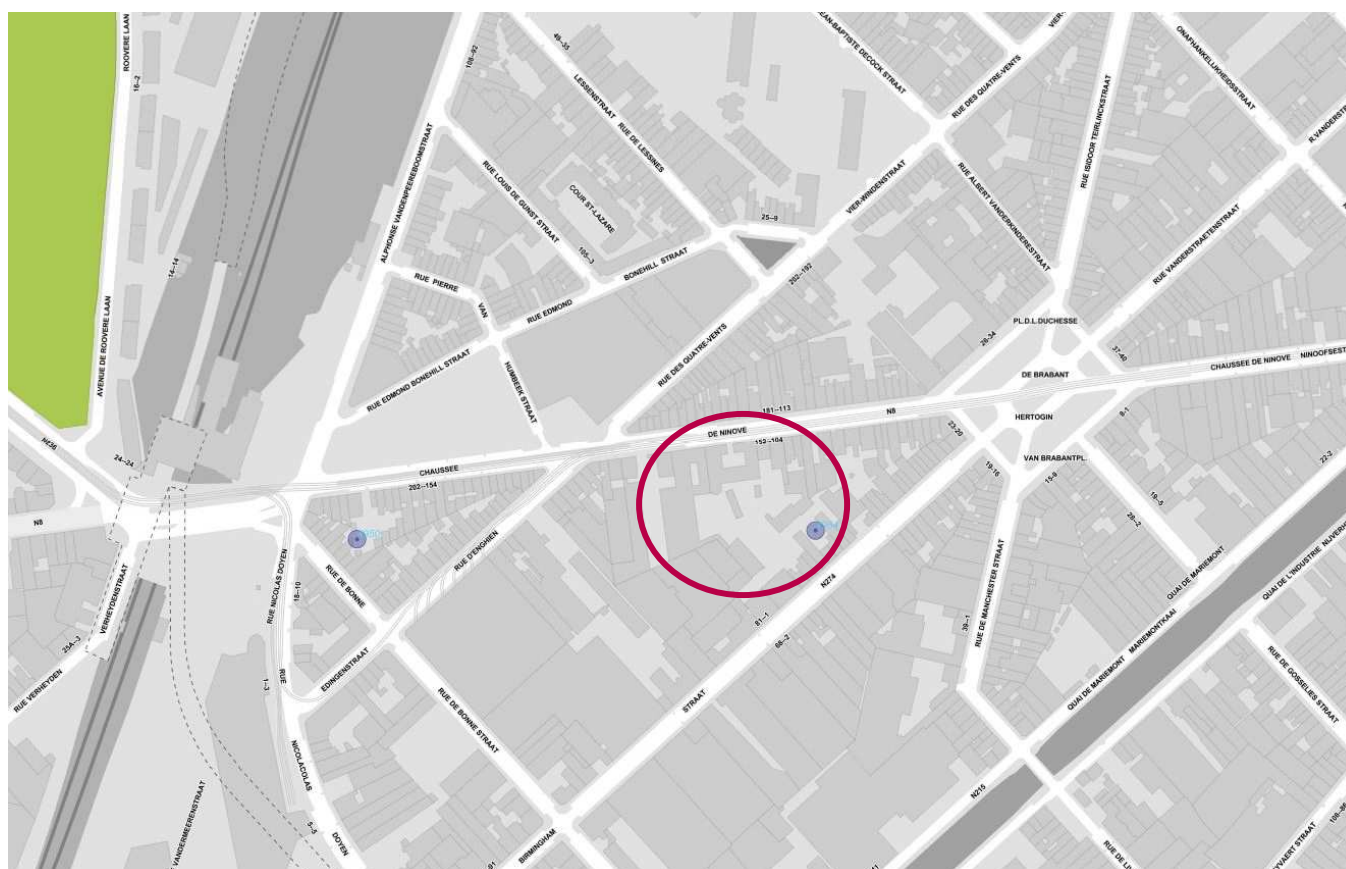
Carte d'aménagement



Cadastrale



PRAS : Affectation du sol – Zone = Zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public



Patrimoine – protection – Site & Zone de protection

- Situation de fait :

Les environs immédiats se caractérisent par un maillage d'habitations et immeubles de type 2 et 3 façades (type d'activité : commerces et habitations). L'îlot résidentiel concerné par le projet contient une faible proportion de jardins (moins de 50 %).

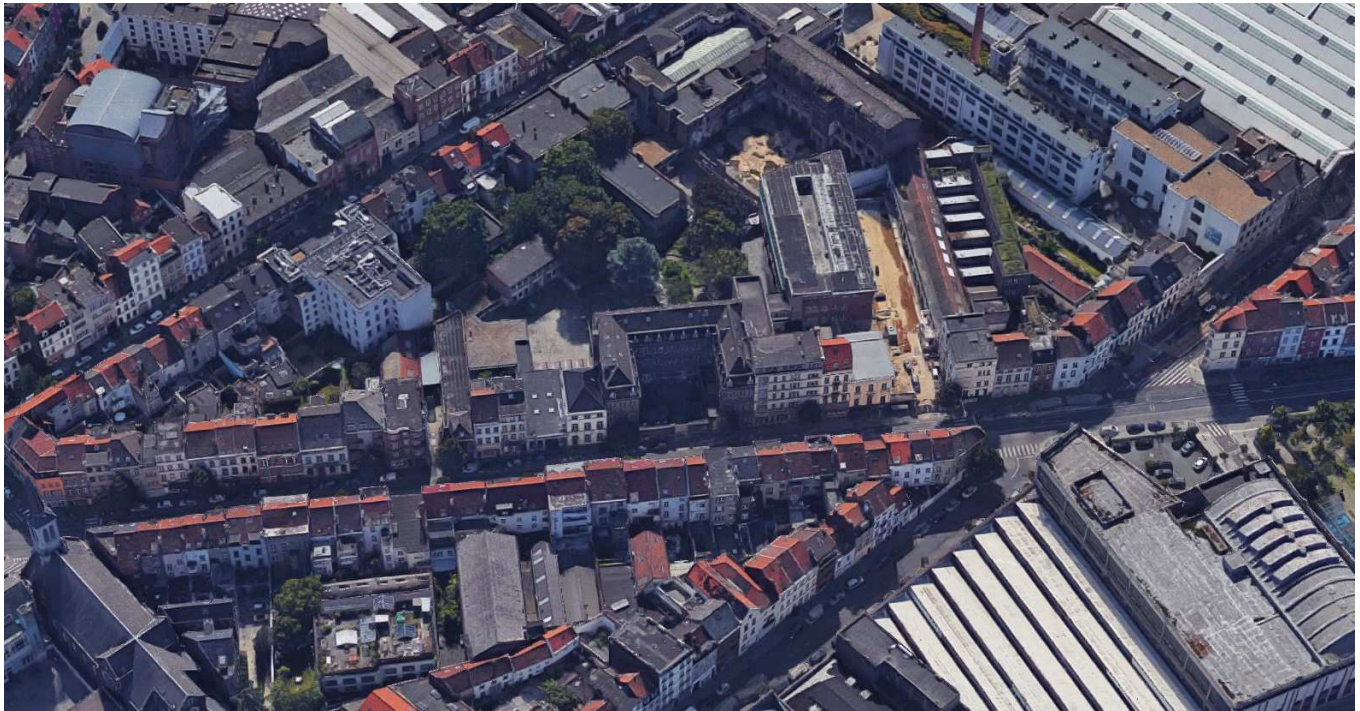
Les bâtiments sont bordés par des habitations et des arbres à hautes tiges qui ne dépassent cependant pas les toitures existantes.



Chaussée de Ninove



Chaussée de Ninove



Les immeubles sur les parcelles voisines présentent des hauteurs de toiture soit plus ou moins équivalentes, soit inférieures au bâtiment concerné par l'étude.
Il n'y aura pas, par conséquent, de problématique d'ombre portée aux heures de grand ensoleillement sur les bâtiments voisins.

- Au niveau de la typologie des immeubles :

Il s'agit d'un ensemble mixte entre bâtiments mansardés possédant un rez + 2 + toiture et bâtiments à toiture plate possédant un rez + 3.
On retrouve des commerces, des immeubles à appartements et maisons unifamiliales. Il y a donc une mixité sur le site.

- Au niveau de la morphologie dans l'aire géographique :

Le site comprend, bien évidemment, le bâtiment concerné ainsi que d'autres établissements scolaires adjacents.

SITUATION PROJETÉE

- Affectations prévues dans le projet :

Le projet prévoit une légère augmentation du nombre d'élèves par rapport aux maternelles actuellement dans le bâtiment. Les élèves arrivent en bus, en transports en commun ou en vélo. Un arrêt de tram est situé à quelques dizaines de mètres juste en amont du bâtiment.

- Dérogations au règlement R.R.U :

Etant donné qu'on ne modifie pas le gabarit existant, il n'y a pas de dérogation sollicitée pour ce projet. Celui-ci est conforme suivant les implantations et gabarits existants. De plus, le raccordement pour les eaux pluviales est existant.

- Rapport P/S du projet : proportion du bâti et du non-bâti dans le projet.

TERRAIN Superficie (en m ²) du terrain	S	1641 m²	
CONSTRUCTION Superficie de planchers ¹ (en m ²) de tous les niveaux hors sol (totalement ou partiellement)	P	Exist. 2900 m²	Proj. 2760 m²
Rapport Plancher/Sol	P/S	1.77	1.68
Emprise au sol (en m ²) (superficie de la projection au sol (des) construction(s) hors sol)	E	765 m²	687 m²
Taux d'emprise (E/S)	E/S	0.47	0.42
Superficie imperméable (en m ²) (superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les surfaces imperméables égouttées, telles voies d'accès, aires de stationnement, terrasses, constructions enterrées, ...)	I	1641 m²	1641 m²
Taux d'imperméabilisation	I/S	1	1

- Adéquation à la typologie des bâtiments environnants

Le choix des teintes des menuiseries sont sobres et en accord avec les bâtiments environnants ayant un revêtement de ton clair. Cela permettra de donner une uniformité au site.

Le projet consiste donc essentiellement à réorganiser l'ensemble de l'établissement scolaire et d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants.

Les transformations répondront à toutes les normes de sécurité, de pédagogie et de confort envers les occupants.

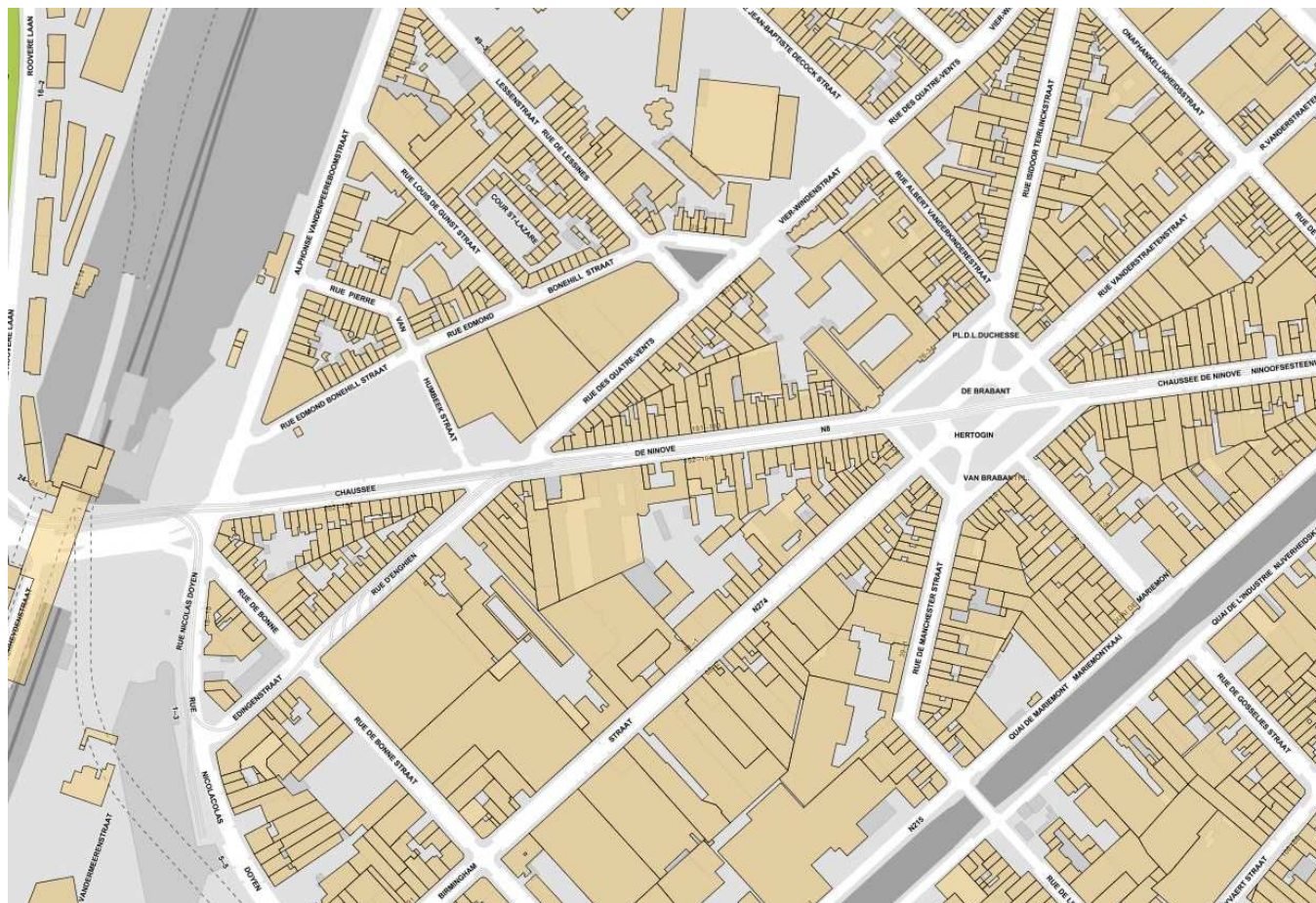
Les gabarits sont respectés : Le projet s'inscrit dans la volumétrie existante.

- Adéquation à la morphologie du quartier :

Pas de risque d'un effet de rupture dans le paysage ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat du quartier. Pas de perte de vue des riverains.

CHAPITRE 4.2. LE PATRIMOINE

A. AIRE GEOGRAPHIQUE ADOPTÉE



B. SITUATION EXISTANTE

Localisation et description des biens ou sites classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde :

Le bâtiment concerné n'est pas un bien classé et n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde.



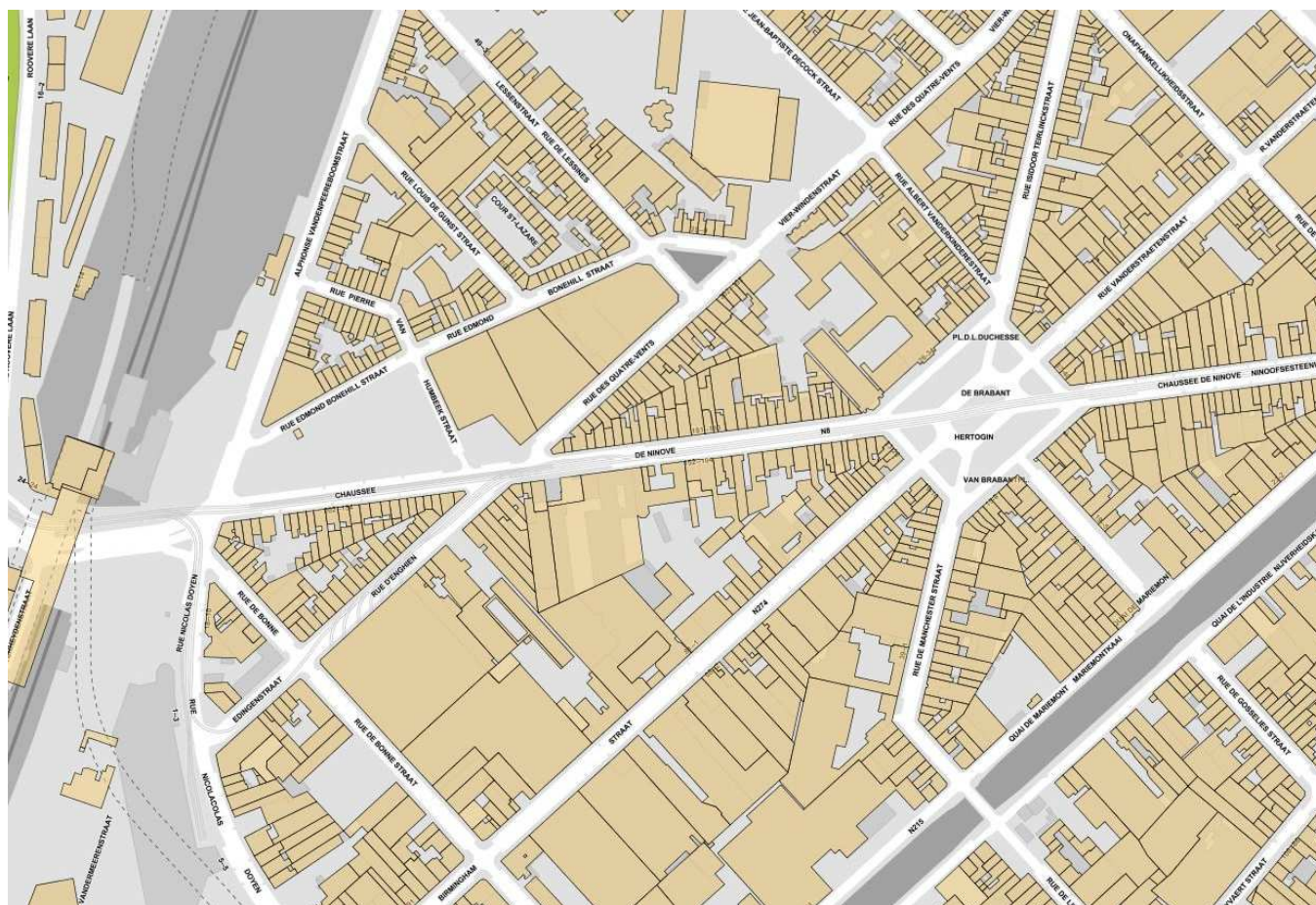
C. SITUATION PROJÉTÉE

La rénovation envisagée n'aura aucune incidence sur les sites d'alentours. Il ne s'agit pas d'un bien ni d'un site classé. Il n'y a donc pas d'impacts.

D. CHANTIER : Néant

CHAPITRE 4.3. LE DOMAINE SOCIAL ET ECONOMIQUE

A. AIRE GEOGRAPHIQUE ADOPTÉE



B. SITUATION EXISTANTE

- Aperçu de la situation existante du quartier sur le plan social :

Le profil de la population local et des usagers du quartier sont :

- des habitants,
- des commerçants,
- des élèves, professeurs, administrateurs de l'école

C. SITUATION PROJÉTÉE

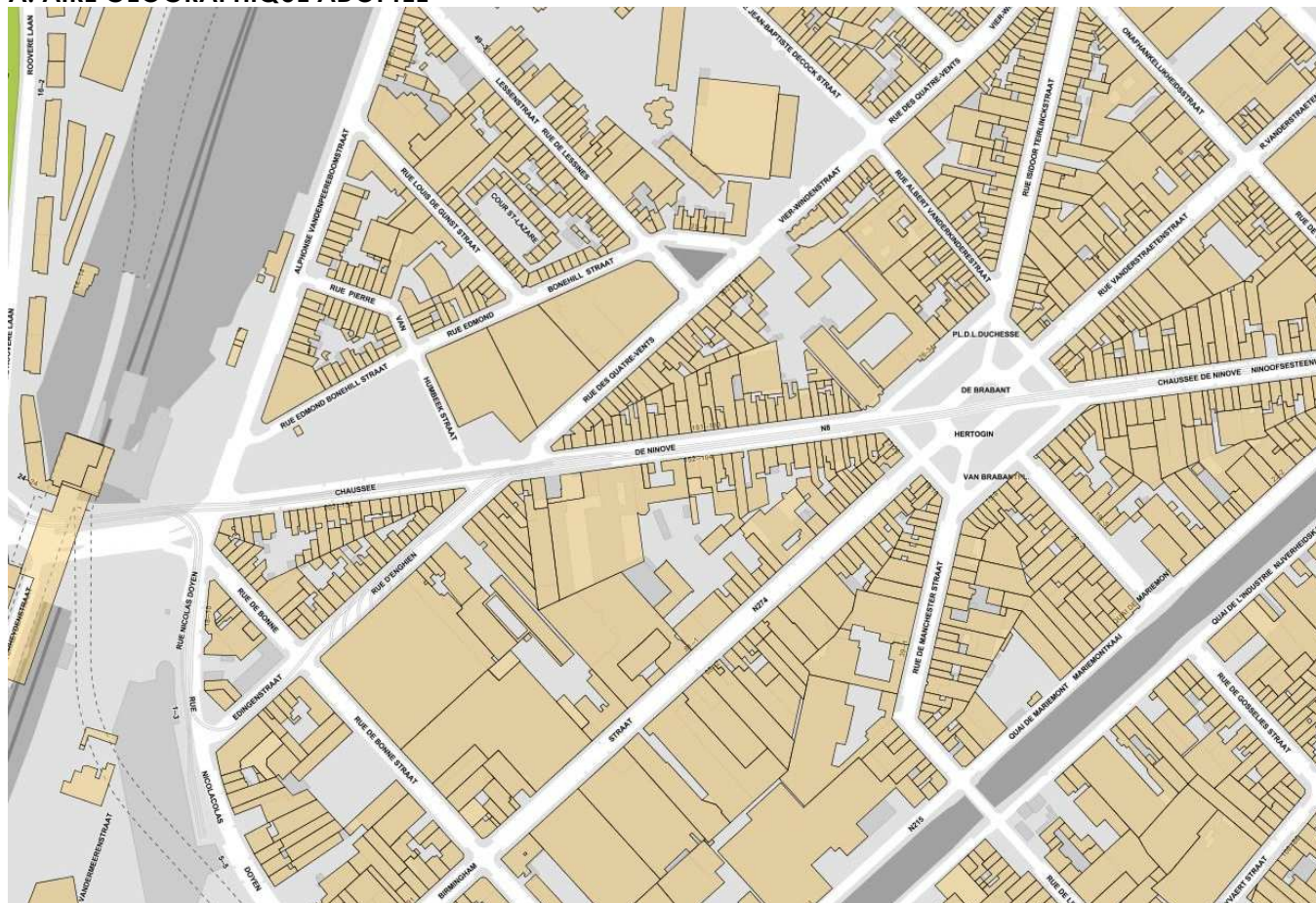
Le projet ne prévoit qu'une légère augmentation de la capacité d'accueil des enfants.

La situation existante reste donc quasi identique du point de vue :

- Des fréquentations,
- Du nombre de personnes,
- Des horaires d'utilisations des différents espaces,
- Des types d'événements,

CHAPITRE 4.4. LA MOBILITE (CIRCULATION, STATIONNEMENT)

A. AIRE GEOGRAPHIQUE ADOPTÉE



B. SITUATION EXISTANTE : Accessibilité dans l'aire géographique :

La mobilité reste assurée et le stationnement n'en est pas modifié. Les élèves arrivent en bus, en tram ou en vélo. Il existe plusieurs zones de parking en une zone bleue à proximité immédiate de la chaussée de Ninove.

C. SITUATION PROJETÉE PREVISIBLE :

NEANT

D. SITUATION PROJETÉE : Accessibilité du projet :

- Accessibilité au site :

L'entrée existante sera conservée. Les aménagements des accès et des voiries internes ne seront pas modifiés.

- Offre de stationnement pour les voitures : Identique à l'existant
- Accès des véhicules des livraisons : inchangé (via chaussée de Ninove)

- Analyse des incidences du projet :

Analyse des cheminements piétons : Identique à l'existant.

L'accès aux PMR s'effectuera via l'entrée principale. Un ascenseur ainsi qu'une rampe seront installés dans le bâtiment pour accéder aux étages. L'ensemble des locaux accessibles pour les personnes à mobilité réduite est donc garanti.

La circulation pour les deux-roues sera plus adéquate qu'actuellement car un parking clairement aménagé à l'entrée du site sera prévu.

Analyse des accès : Identique à l'existant.

L'entrée sera élargie mais restera au même endroit.

Sécurité des piétons (en particulier PMR) aux accès : inchangée

Interférences avec le trafic en voirie : inchangé

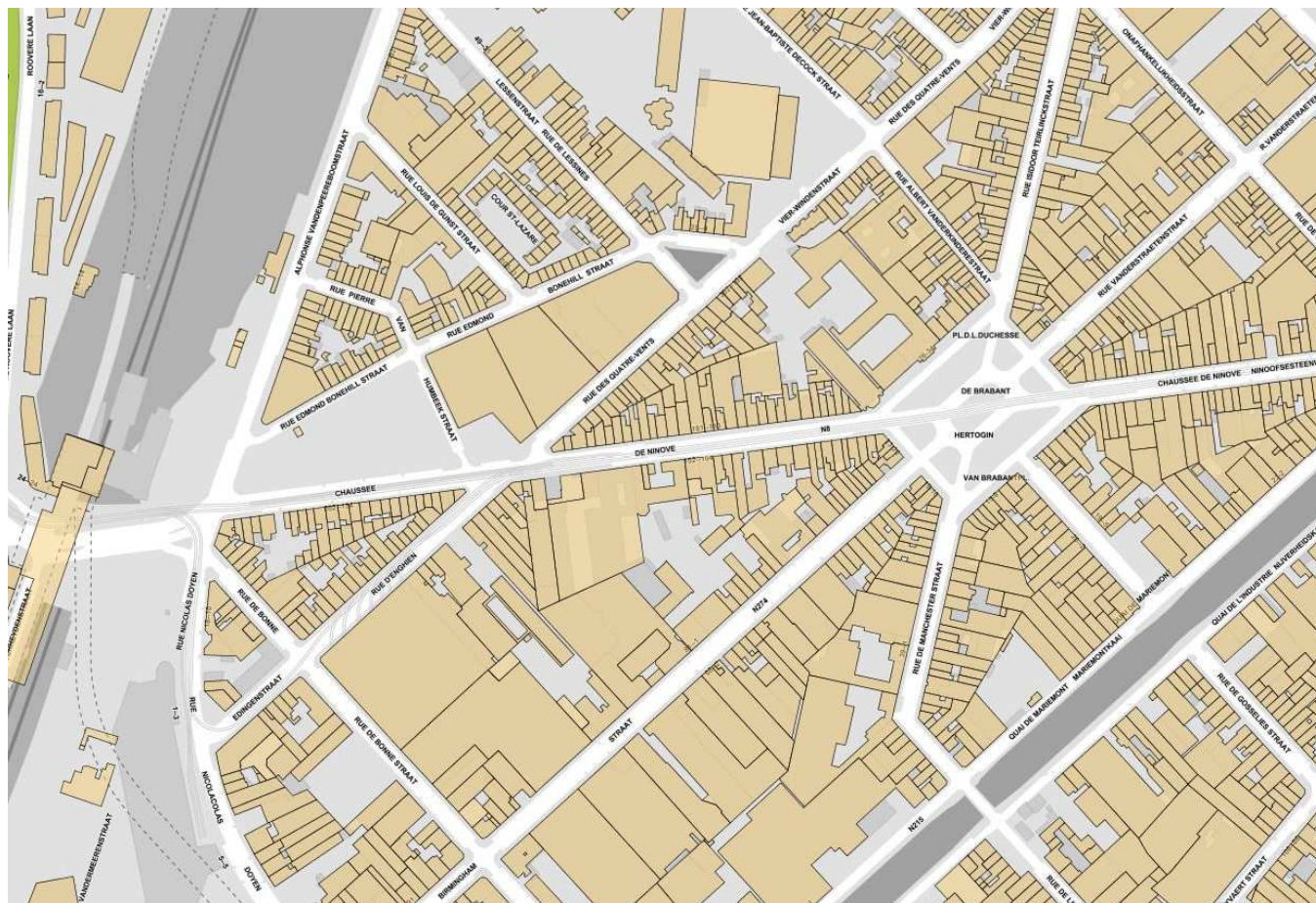
La demande en matière de parking n'est pas requise. Comme expliqué, ci-dessus, les élèves et le corps professoral utilisent les transports en commun pour accéder à l'école.

E. CHANTIER : Néant – Pas d'incidence

Une partie de la cour intérieure sera dédiée au chantier et servira de parking et de livraison pour le chantier, donc l'espace public ne sera pas ou très peu perturbé par le chantier.

CHAPITRE 4.5. LE (MICRO)CLIMAT

A. AIRE GEOGRAPHIQUE ADOPTÉE



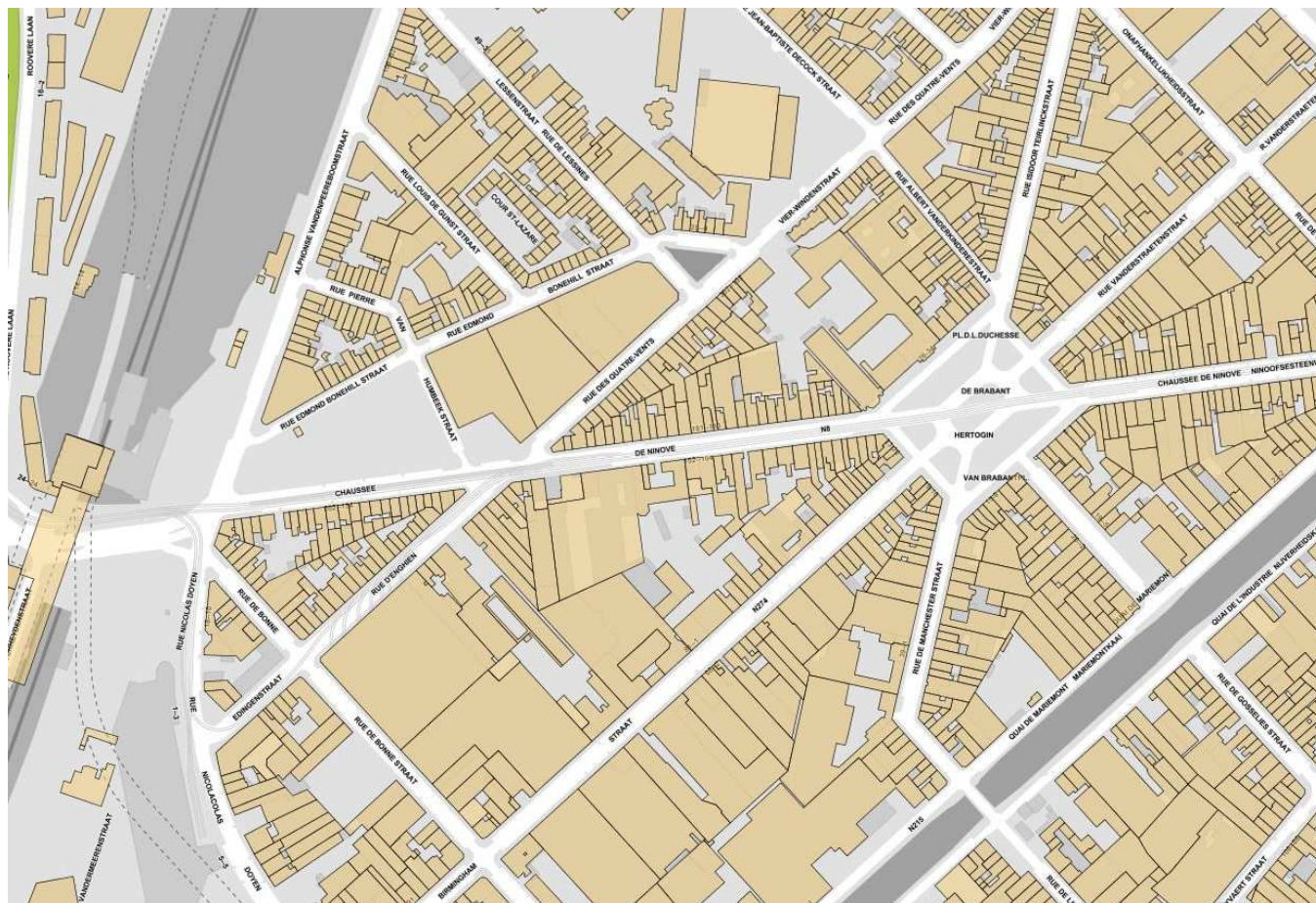
B. SITUATION PROJÉTÉE

Le projet peut-il donner lieu à la production de tourbillons ? NON
Effet canyon, au vu la configuration de la rue ? NON



CHAPITRE 4.6. ÉNERGIE

A. AIRE GEOGRAPHIQUE ADOPTÉE



B. SITUATION EXISTANTE

Au niveau de la réglementation sur l'énergie, le projet est considéré dans son ensemble comme une rénovation simple. Lors de l'élaboration du dossier d'adjudication, le relevé des installations techniques sera étudié.

C. SITUATION PROJETÉE

Rappel des options principales (telles que mentionnées dans le chapitre 2.) :
L'ensemble des performances énergétiques seront nettement améliorées :

Menuiseries extérieures : Les éléments vitrés du bâtiment seront remplacés par des éléments en PVC à coupe thermique avec double vitrage à haute performance.

Toitures : La toiture sera remplacée et le plancher des combles isolé.

Ventilation : Un système C est préconisé pour l'ensemble des bâtiments.

Chauffage : Un nouveau système de chauffage performant et adapté sera installé pour tout le bâtiment.

Sanitaires : Les nouveaux sanitaires seront raccordés sur l'égout existant.

Électricité : Nouveau réseau électrique (éclairage naturel, compartimentage des circuits, ...).

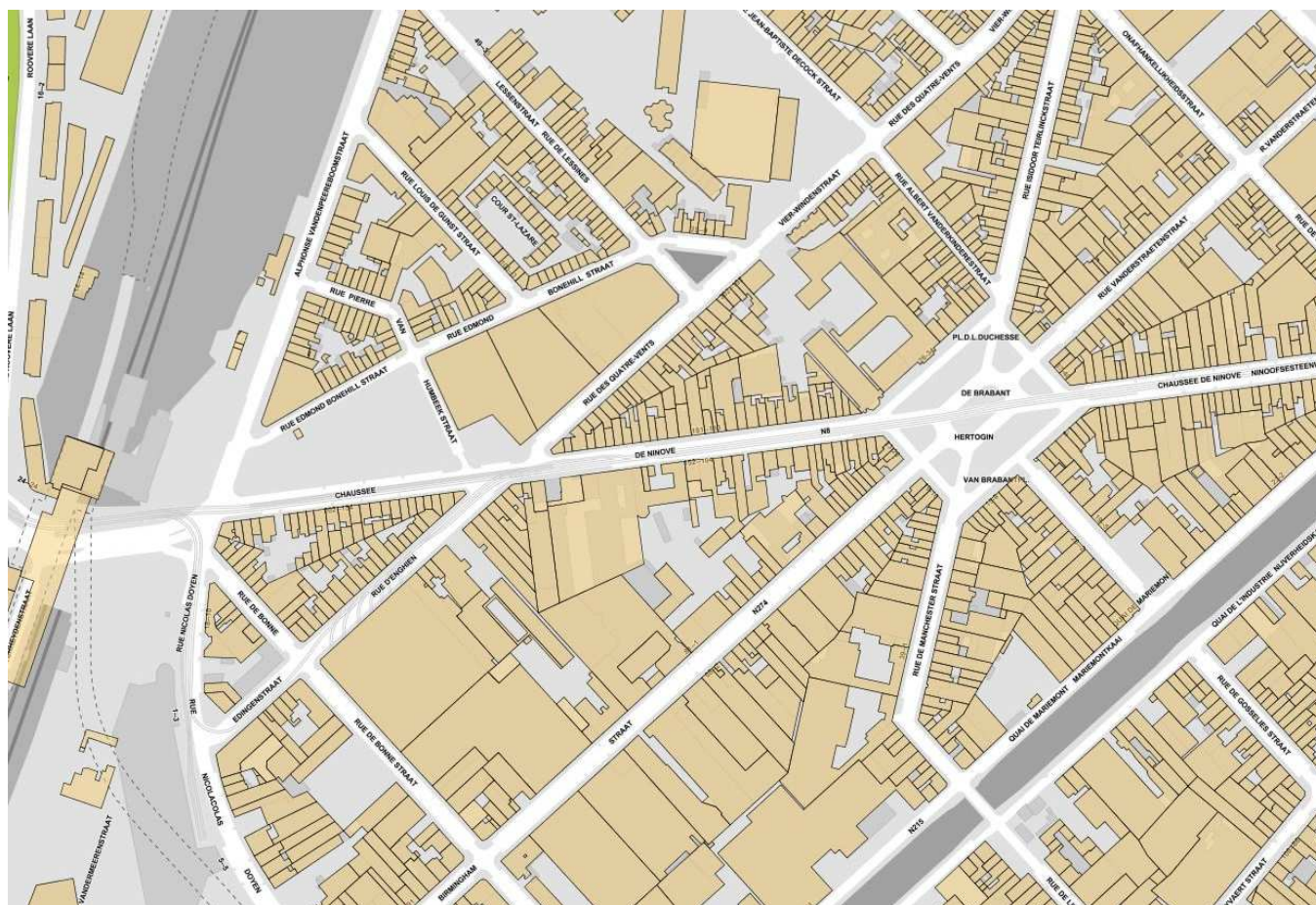
Dans le dossier de demande de permis d'urbanisme, vous trouverez toutes les informations nécessaires et relatives aux performances énergétiques du bâtiment.

- Formulaire PEB – avec toutes les valeurs R min et U max

Nous vous joignons le rapport PEB, en annexe, qui reprend les différents matériaux à mettre en place ainsi que leurs coefficients thermiques.

CHAPITRE 4.7. L'AIR

A. AIRE GEOGRAPHIQUE ADOPTÉE



B. SITUATION EXISTANTE

Pas de présence d'activités à risque dans l'aire géographique.

C. SITUATION PROJÉTÉE

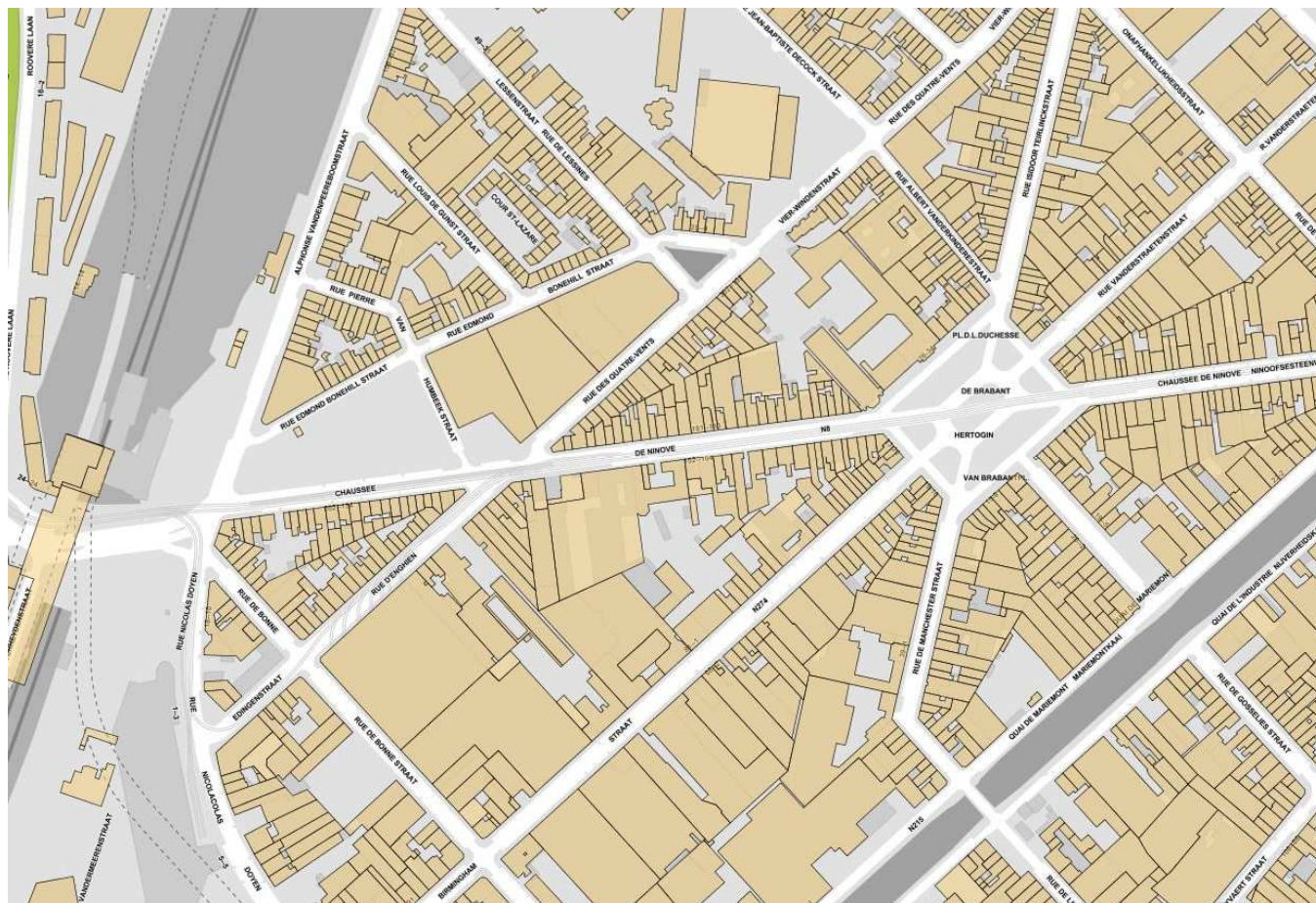
Pas de présence d'activités à risque dans l'aire géographique.

D. CHANTIER :

Lors du chantier et en cas de démolition, il sera demandé de nettoyer le chantier au fur et à mesure. Par conséquent, les gênes par rapport aux poussières seront quasi inexistantes.

CHAPITRE 4.8. L'ENVIRONNEMENT SONORE ET VIBRATOIRE

A. AIRE GEOGRAPHIQUE ADOPTÉE



B. SITUATION EXISTANTE

L'environnement sonore et vibratoire est fonction de la circulation puisque la chaussée de Ninove est une des avenues très fréquentées de Bruxelles. Les files sont importantes le matin entre 7h30 et 9h30 et en fin de journée.

C. SITUATION PROJETÉE

- Inventaire des installations techniques génératrices de bruit

Placement de groupes de ventilation d'air directement dans les sanitaires. Ceux-ci fonctionneront durant la durée d'occupation de l'établissement scolaire.

Les groupes sont disposés de manière à ne pas déranger les habitations aux alentours puisqu'ils sont à l'intérieur du bâtiment.

Les groupes de ventilation d'air sont silencieux et compacts.

Le bruit de fonctionnement est réduit avec un atténuateur acoustique.

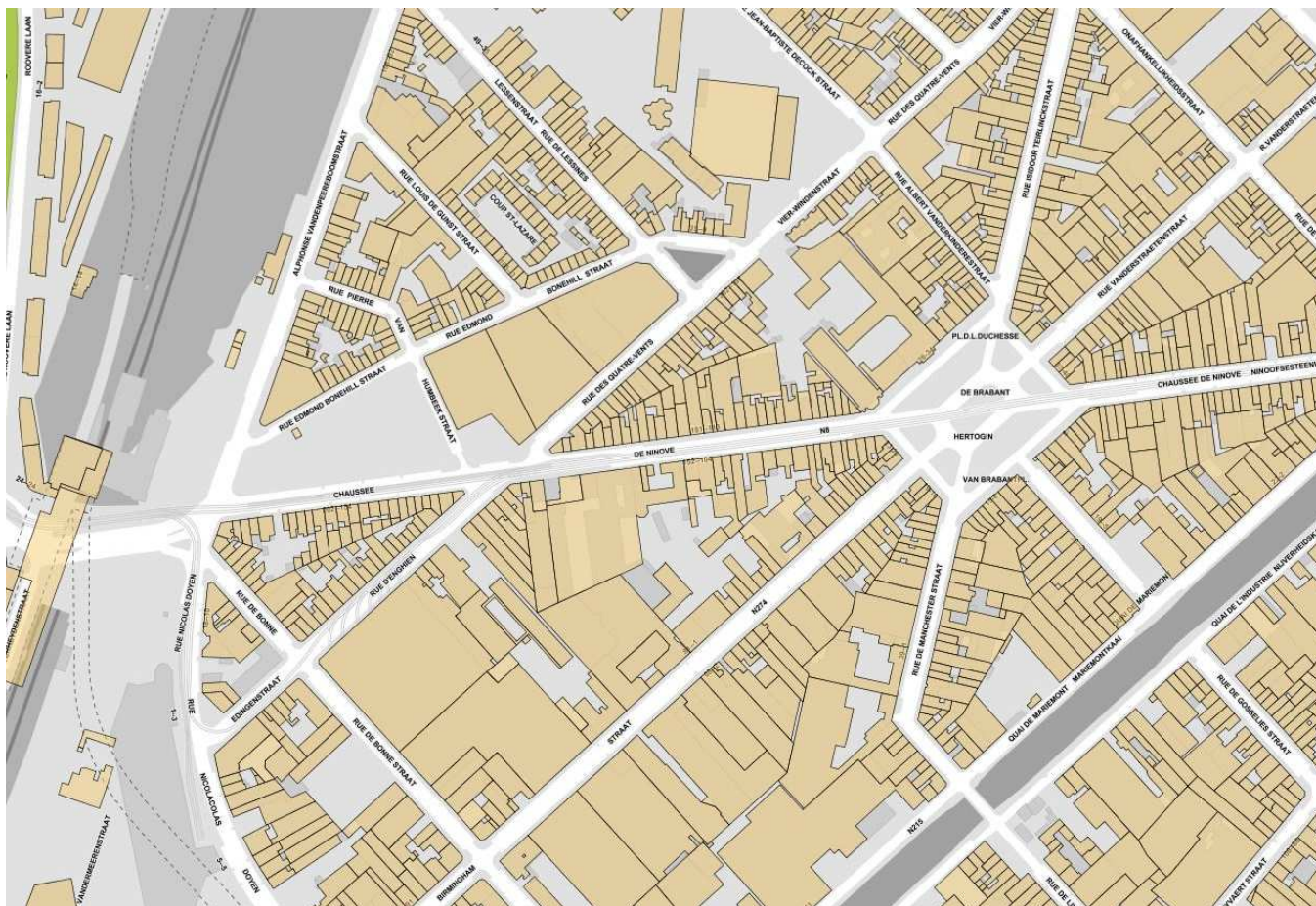
- Analyse de la configuration des accès automobiles : Inchangé

D. CHANTIER :

Durant les démolitions, il y aura bien évidemment des incidences sonores et vibratoires. Ceux-ci seront ciblés et s'effectueront durant des périodes propices à ce genre de travaux.

CHAPITRE 4.9. LE SOL, LES EAUX SOUTERRAINES ET LES EAUX DE SURFACE (RESEAU HYDROGRAPHIQUE)

A. AIRE GEOGRAPHIQUE ADOPTÉE



B. SITUATION EXISTANTE

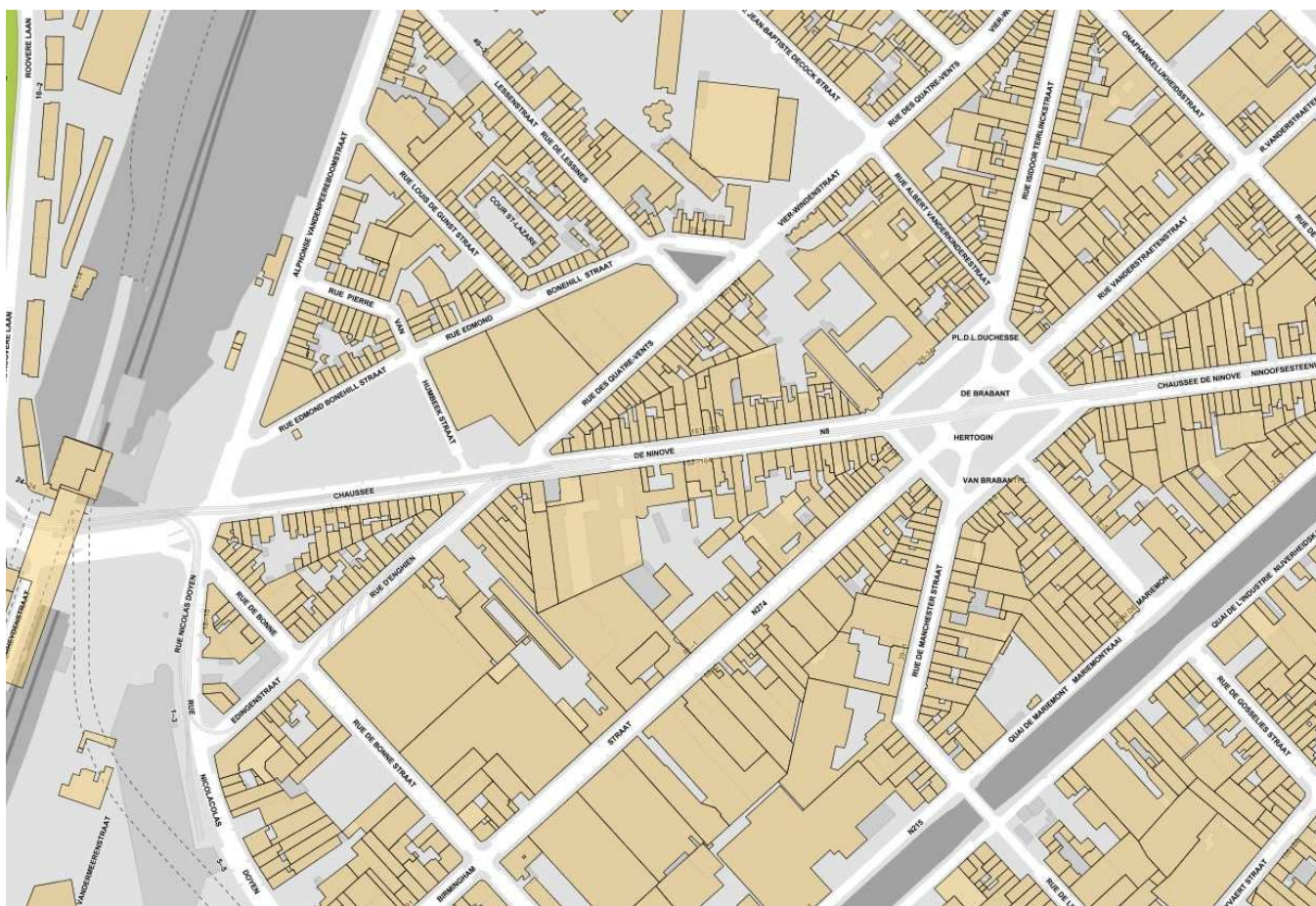
Niveau de la nappe phréatique : sans objet

C. SITUATION PROJÉTÉE

Pas d'impact sur la nappe phréatique

CHAPITRE 4.10. LES EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET EAUX DE DISTRIBUTION

A. AIRE GEOGRAPHIQUE ADOPTÉE



B. SITUATION EXISTANTE

- Description du terrain

100% de surface imperméable (cour en asphalte)

C. SITUATION PROJETÉE

- Taux d'imperméabilisation après réalisation du projet : Inchangé ;
- Localisation des installations techniques du projet

Raccordement sur existant pour la rénovation. Pas de modification à rue.

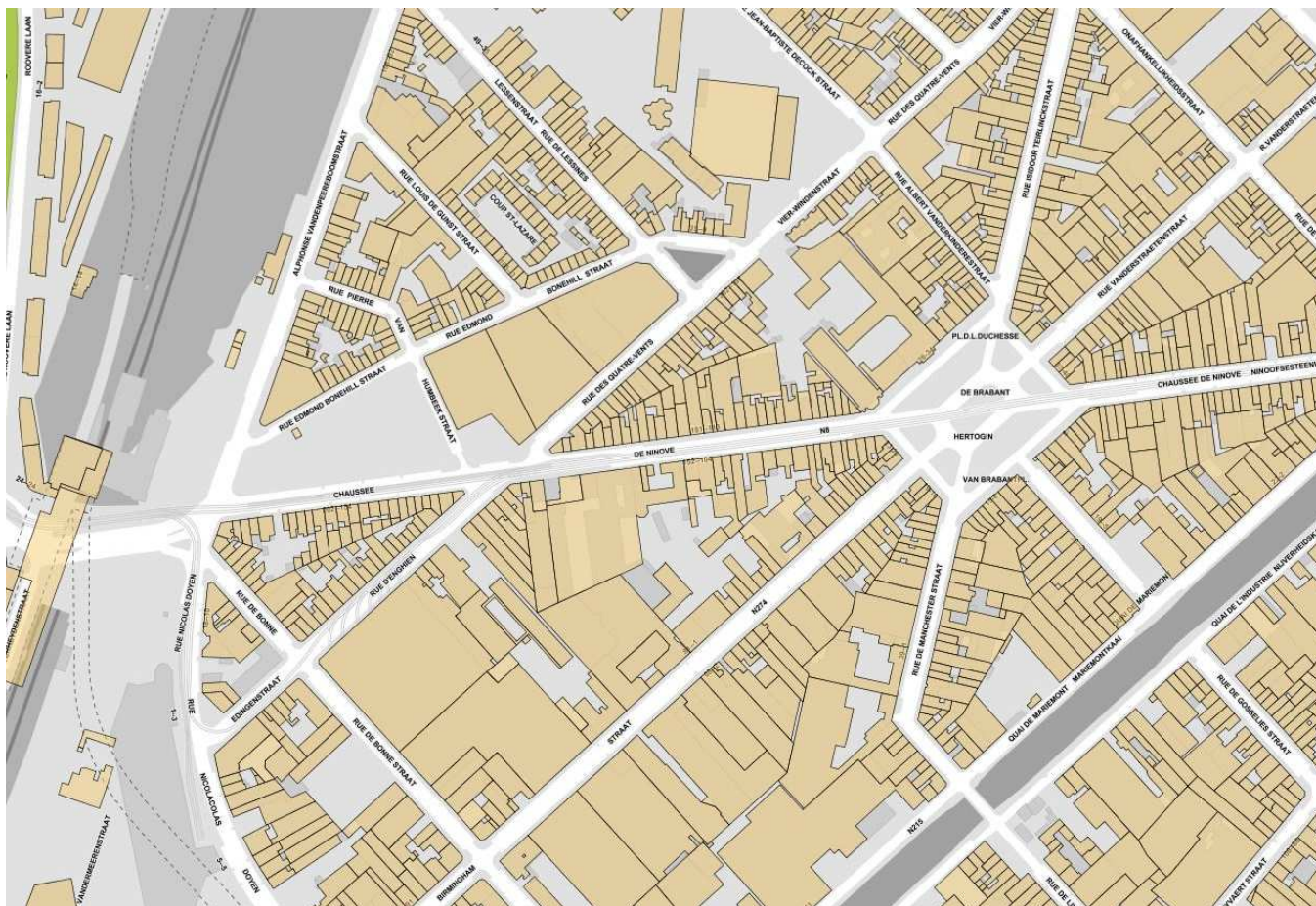
- Le projet risque-t-il de faire barrière à l'écoulement naturel des eaux en sous-sol ? NON

D. CHANTIER : Inchangé – Pas d'incidence

Le projet vient se « piquer » sur l'installation existante sans modification majeure du réseau.

CHAPITRE 4.12. L'ETRE HUMAIN (EN COMPLEMENT AU CONTENU DES CHAPITRES AIR, BRUIT ET VIBRATIONS, MOBILITE, ...)

A. AIRE GEOGRAPHIQUE ADOPTEE



B. SITUATION EXISTANTE

PAS DE REMARQUE

C. SITUATION PROJETEE

- Sécurité subjective et objective :

Le projet, ne modifie pas les espaces et les entrées, ce qui évitera d'avoir des personnes cherchant le site à ne pas le repérer. Située dans une rue fréquentée, l'endroit ne semble pas propice aux agressions.

- Sécurité en cas d'incendie ou d'explosion.

Pour l'instant, l'école possède quelques installations pour pallier aux risques d'incendies. Cependant, certains travaux doivent être effectués afin de sécuriser correctement les lieux en cas d'incendie.

Le projet prévoit donc de :

- Compartimenter l'entièreté des bâtiments,
- Mise en conformité des escaliers de secours
- De placer des nouvelles portes RF
- De placer des exutoires de fumées en toiture
- De remplacer le système de détection

Nous avons demandé un avis informel aux services incendie qui ne voyait pas de remarque à ce dossier.

Nous joindrons, en annexe, le rapport des pompiers concernant les travaux à effectuer aussi bien pour la sécurité passive et active.

- Sécurité des passants lors du chantier

Le chantier sera clôturé correctement afin qu'aucun passant n'accède sur le lieu des travaux. L'école ne sera pas accessible pendant les travaux, excepté bien évidemment pour ceux qui sont concernés par ceux-ci.

- Impact sur la santé des matériaux choisis pour le projet :

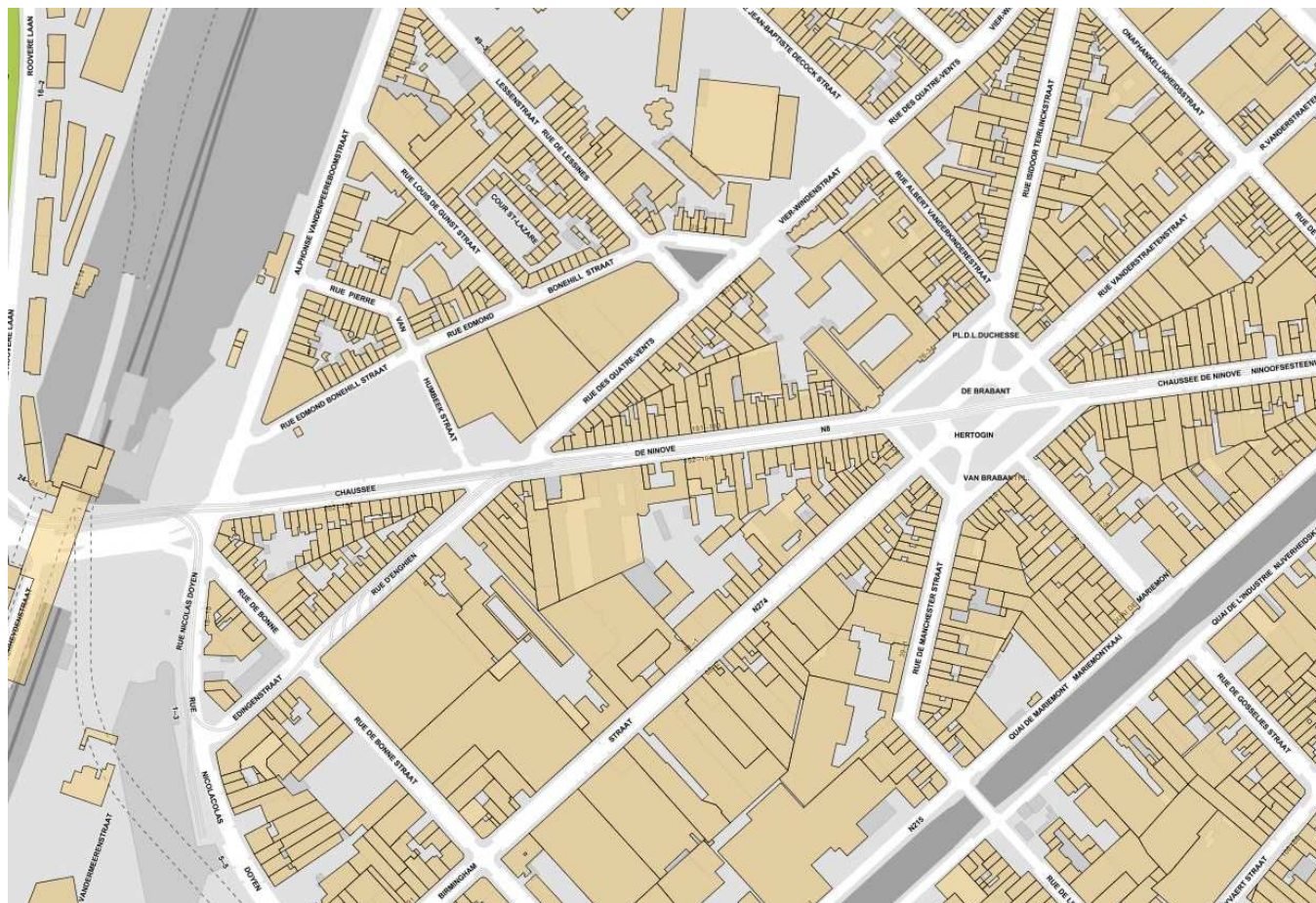
Les matériaux utilisés sont de préférence issus de procédé de fabrication écologique.

D. CHANTIER : Pas d'incidence

Les travaux se dérouleront dans l'enceinte de l'école. Il n'y a donc pas de travaux sur la voie publique.

CHAPITRE 4.13. LA GESTION DES DECHETS

A. AIRE GEOGRAPHIQUE ADOPTÉE



B. SITUATION EXISTANTE

Actuellement la collecte des déchets est assurée par Bruxelles Propreté.

C. SITUATION PROJÉTÉE

La gestion des déchets ne devrait pas changer après les travaux puisqu'il s'agit essentiellement de créer des espaces dédiés aux professeurs et aux élèves et de rendre le confort de ceux-ci conformes aux normes actuelles. La gestion des tris est assez efficace avec des récoltes séparées du PMC, des cartons et des autres déchets.

D. CHANTIER

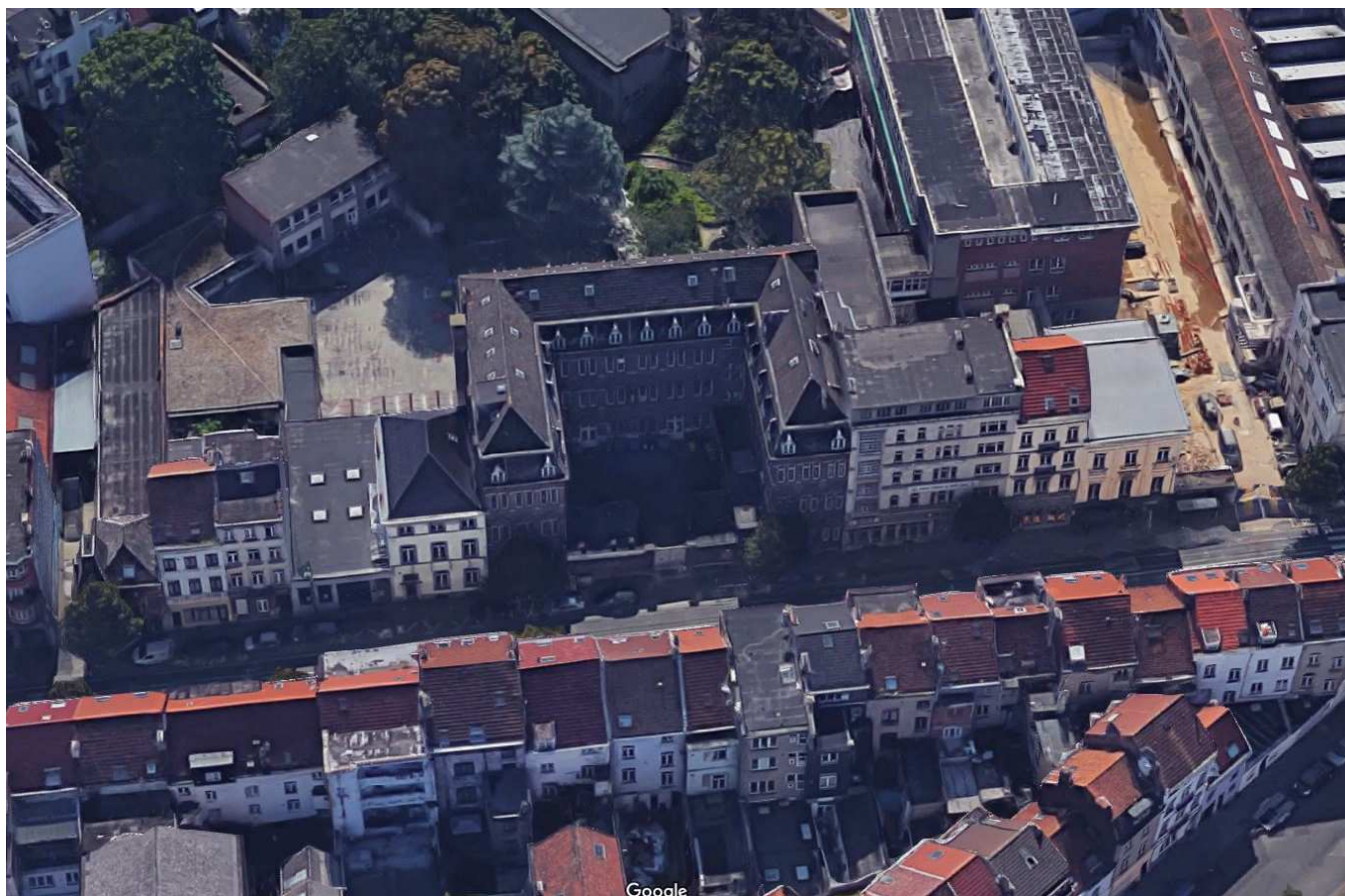
L'entièreté des déchets de démolitions sera évacuée par container lors de la rénovation du bâtiment.

CHAPITRE 4.14. L'INTERACTION ENTRE CES DOMAINES

Il n'y a pas d'intervention sur le volume existant sauf dans la cour de récréation ou des volumes sont démolis pour augmenter la surface de celle-ci.

Le taux d'imperméabilisation est n'est pas modifié par rapport à la situation existante.

Il y a donc eu très peu d'arbitrage dans ce cas-ci car nous travaillons dans des infrastructures existantes. Les mesures choisies sont adaptées à la situation existante suite à l'analyse des différentes contraintes liées au site.



CHAPITRE 5. EVALUTATION DES INCIDENCES EN PHASE CHANTIER

5.1. URBANISME

Aucun impact sur l'urbanisme et le paysage en phase chantier

5.2. PATRIMOINE

Le chantier n'aura pas d'impact négatif sur les sites d'alentours. Le risque de tassement ou de vibration du patrimoine situé à proximité du chantier est nul.

5.3. DOMAINES SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le phasage réalisé n'impacte pas la vie du quartier. Aucun habitant ou commerçant du quartier ne sera touché par les travaux, puisque le chantier se déroule au sein de l'école.

5.4. MOBILITE

Le quartier ne sera pas perturbé car l'entrée chantier se fera par la chaussée de Ninove. Toutes les autorisations nécessaires seront demandées par l'entrepreneur aux autorités compétentes avant le début du chantier.

5.6. ENERGIE

Il sera demandé aux différents intervenants d'optimiser au mieux leurs ressources énergétiques.

5.5/5.7. AIR/CLIMAT

Lors du chantier et particulièrement en phase de démolition, il sera demandé de nettoyer le chantier au fur et à mesure. Le bâtiment étant actuellement inoccupé, les gênes par rapport aux poussières seront par conséquent quasiment inexistantes.

5.8. ENVIRONNEMENT SONORE ET VIBRATOIRE

Durant les démolitions, il y aura bien évidemment des incidences sonores et vibratoires. Celles-ci seront ciblées et s'effectueront durant des périodes propices à ce genre de travaux.

5.9. SOL

Aucun impact sur les sols

5.10. EAUX

Le chantier engendrera des conséquences minimales sur les eaux usées, pluviales et de distribution.

5.11. FAUNE ET FLORE

Aucun impact sur la faune et la flore

5.12. ETRE HUMAIN

L'espace public ne devrait pas subir d'impact particulier hormis l'apport des matériaux. Il sera demandé à l'entrepreneur de faire livrer les matériaux durant les heures creuses.

5.13. DECHETS

L'entrepreneur prendra toutes les mesures nécessaires pour la bonne gestion des déchets et leurs tris. L'évacuation des déchets se fera proportionnellement à l'état d'avancement des travaux par l'entrepreneur vers les sites appropriés.

CHAPITRE 6. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU RAPPORT D'INCIDENCES

Récapitulatif des différents points abordés dans l'analyse :

Chapitre 1 : La justification du projet, la description de ses objectifs et le calendrier de sa réalisation.

Ce projet s'intègre dans la volonté de l'école d'améliorer la qualité de vie du corps professoral et administratif ainsi que le confort des étudiants. De plus, la prise en charge globale du bâtiment permettra d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment de manière sensible. Enfin, les circulations clairement établies permettront une meilleure fluidité pour les élèves et professeurs.

La réalisation nécessitera un phasage précis et un calendrier d'intervention détaillé. La durée du chantier est évaluée à 6 mois. Une possible mise en service pour la rentrée 2017 pourrait être envisagée.

Chapitre 2 : La synthèse des différentes solutions envisagées ayant présidé au choix du projet introduit.

Chapitre 3 : Esquisse des principales solutions de substitution qui ont été examinées par le maître de l'ouvrage et indication des principales raisons de son choix, eu égard aux effets de l'environnement

Chapitre 4 : Analyse proprement dite par domaine imposé par le COBAT.

- 3.1. L'urbanisme et le paysage
- 3.2. Le patrimoine
- 3.3. Le domaine social et économique
- 3.4. La mobilité (circulation, stationnement)
- 3.5. Le sol, les eaux souterraines et les eaux de surface (réseau hydrographique)
- 3.6. Les eaux usées, eaux pluviales et eaux de distribution
- 3.7. La faune et la flore
- 3.8. Energie
- 3.9. L'air
- 3.10. Le (micro)climat
- 3.11. L'environnement sonore et vibratoire
- 3.12. L'être humain (en complément au contenu des chapitres air, bruit et vibrations, mobilité, ...)
- 3.13. La gestion des déchets
- 3.14. L'interaction entre ces domaines

Chapitre 5 : Evaluation des incidences en phase chantier

Le phasage réalisé n'impacte pas la vie du quartier. L'impact des incidences sur les riverains du quartier sera limité aux travaux de gros-œuvre où une nuisance sonore peut avoir lieu. Celle-ci sera étudiée pour être réduite à un laps de temps minimum.

Conclusion :

Après avoir examiné chaque point, nous constatons que le projet n'engendre **pas** d'incidences négatives. Au contraire, celui-ci améliore la situation existante.

Un travail sur l'enveloppe du bâtiment a été réalisé (toiture et menuiseries extérieures). Les performances énergétiques sont donc nettement améliorées.

Le projet s'inscrit dans la volumétrie existante.

La mobilité n'est pas modifiée et le projet n'a aucun impact sur la faune et la flore. Les nuisances sonores possibles seront limitées à la phase « chantier », tant sur les habitants du quartier que sur la vie interne de l'école.